



---

## 49<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran**

Genève, le 17 mars 2022

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son travail sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran qui mérite l'attention de ce Conseil.

Mon pays salue les efforts continus de la République islamique d'Iran concernant la gestion et l'accueil des réfugiés, en particulier après la chute du gouvernement afghan.

En revanche, la Suisse reste très préoccupée par le nombre élevé d'exécutions en Iran. Elle s'inquiète en particulier de la hausse des exécutions pour des délits liés aux drogues en 2021. Elle appelle les autorités iraniennes à limiter la peine de mort aux crimes les plus graves et réitère son appel à instaurer un moratoire sur les exécutions de personnes mineures au moment des faits reprochés.

La Suisse exprime en outre sa préoccupation face aux restrictions persistantes de la liberté d'expression en ligne et hors ligne. Elle condamne notamment le recours aux coupures localisées d'Internet lors de réunions pacifiques. Mon pays observe avec attention la mise en place d'instruments législatifs qui viendraient consolider l'existence d'un « mur digital » entre l'Iran et le reste du monde. Nous enjoignons les autorités à renoncer à ce projet.

Enfin, constatant que les personnes issues de communautés minoritaires continuent de subir de fortes discriminations en Iran, la Suisse appelle les autorités iraniennes au plein respect des droits des minorités.

Monsieur le Rapporteur spécial,

**Quelle est votre évaluation de l'impact potentiel d'un « mur digital » en République islamique d'Iran sur les droits de l'homme dans leur globalité? Et quelles seraient vos recommandations ?**

Je vous remercie.